



Arrêté depuis le 28 mai 2019, le journaliste et activistes Paul Chouta est toujours à Kondengui, plus d'un an après son incarcération, un épais mystère demeure sur son cas qui très similaire à une injustice.

Accusé de « diffamation », il est officiellement reproché à Paul Chouta d'avoir posté une vidéo sur sa page Facebook (Tgv de l'info), un enregistrement montrant l'écrivaine franco-camerounaise Calixthe Beyala, en pleine discussion avec un homme devant une école à Douala. Une vidéo qui avait été relayée par bien d'autres personnes avant Paul Chouta.

La plaignante reproche également à Paul Chouta d'avoir inventé une interview pour étayer la thèse selon laquelle elle discutait en plein air avec son amant.

Ce mercredi 26 juin au tribunal de première instance de Yaoundé, l'affaire a été mise en délibéré pour le 08 juillet prochain. Les avocats qui ont déjà dénoncé maintes fois les violations des droits de l'influencer web, ont introduit depuis lors une demande de liberté immédiate sans suite.

Reporters sans frontières (RSF) dénonce une disproportion totale entre le sort réservé au journaliste privé de liberté, et les poursuites pour diffamation et diffusion de fausses nouvelles dont il fait l'objet